



## **Fiche d'analyse Paysage et développement territorial**

### **- Communauté de Communes de la vallée de la Bruche -**

#### **Territoire concerné**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (67) siège social à Schirmeck, 21 339 habitants appartenant au pays de BrucheMossig
- Communauté de Communes regroupant 26 communes.
- Vices-Présidents en charge sur les questions de Paysage – environnement : M Hubert HERRY et M Jean Louis BATT
- Chargé mission paysage et environnement: Jean-Sébastien Laumond (js.laumond@valleedelabruche.fr)

#### **Caractéristiques principales de la politique de développement local portée sur ce territoire**

La communauté de communes mène depuis plus de vingt ans une démarche de développement local intégrant une politique paysagère intercommunale active et très partagée sur la réouverture des paysages et sur leur appropriation collective. Cette approche, axée au départ sur le maintien d'une activité agricole pour préserver les paysages, a permis de proposer un projet structurant au territoire de la Haute-Bruche. Une politique bénéfique pour concrétiser les objectifs du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) en prenant en compte la dimension paysagère.

#### **La place donnée au paysage dans la conduite de la politique de développement local du territoire**

1<sup>er</sup> plan de paysage a été réalisé dans les années 1990, suivi d'un programme Leader sur le thème de la valorisation des ressources naturelles et culturelles. Grand prix du paysage en 2007. Processus permanent d'animation et d'appropriation paysagère auprès de tous les acteurs et formation du citoyen. Engagement d'intégration d'un PCAET dans une démarche paysagère.

4 grandes unités de paysage témoignent de l'hétérogénéité géomorphologique de la vallée. Les paysages y ont été façonnés par des conditions naturelles particulières puis par l'adaptation des peuplements humains qui se sont calqués assez fidèlement aux unités naturelles. Le système paysager a connu une profonde mutation à partir de la Seconde Guerre mondiale avec la disparition de l'industrie traditionnelle, l'abandon de l'agriculture avec le statut

d'ouvrier-paysans, les boisements et l'enfrichement avec la fermeture de l'espace, l'éclatement urbain et l'émiettement du paysage.

Tout ce travail a eu un fort impact politique portée par les élus de la vallée pour sauvegarder l'agriculture et les paysages. C'est ce qui a permis d'engager une série de mesures en faveur de la rénovation pastorale. Celles-ci se sont appuyées beaucoup par la création de très nombreuses Association Foncière pastorale et l'animation d'une politique paysagère couplée à un projet de développement portée depuis plusieurs dizaines d'années par la communautés de communes.

En terme de développement durable, c'est dans le cadre du PETR Bruche Mossig qui regroupe 3 communautés de commune qu'une stratégie de développement territorial s'inscrit dans des axes de développement durable, tels qu'un modèle territorial de sobriété et d'autonomie énergétique, et d'un cadre de vie durable et désirable. C'est sur cette base que la CC de la vallée de la Bruche réalise un plan paysager pour cartographier les lieux ciblés pour assurer l'intégration souhaitée des ouvrages.

De très nombreux exemples concrets ont ainsi été réalisés :

- création d'une chaudière bois dans l'une des communes qui dessert 9 bâtiments communaux, 5 maisons et 2 bâtiments d'habitat collectif, avec la mise en place d'une filière d'approvisionnement
- création d'un parc éolien initié par 2 communes et étendu sur 5 autres communes avec un souci d'exemplarité en matière de concertation et de prise en compte des enjeux paysagers. 10 éoliennes de 2MGWh qui alimentent 15000foyers du territoire
- Valorisation de bois en biomasse énergie par une grande scierie leader de la filière bois en France, et production de granulés pour les chaudières.
- Implantation d'une centrale hydraulique dans une ancienne usine textile produisant 500 000kWh

### **La place donnée au paysage dans la transition énergétique**

Un plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) est engagé au niveau du pays qui demande à la CC de la vallée de la Bruche de mettre en cohérence tous les travaux déjà menés et en projet et de les intégrer dans une démarche paysagère qui s'inscrit dans la continuité des politiques menées. (cf exemples ci-dessus)

### **L'apport du paysage dans la mobilisation des acteurs et des citoyens**

C'est en organisant régulièrement rencontres et débats avec les diverses acteurs du territoire et en partageant avec les habitants des évènements paysagers que le paysage est devenu « l'affaire de tous » dans la vallée de la Bruche. Il est un langage commun qui imprègne beaucoup de monde et permet un regard partagé. Il a permis à ce territoire de construire et préserver son identité. C'est aussi par la valorisation des produits du terroir, les divers modes de ventes directes, l'attrait touristique et l'amélioration des milieux et du cadre de vie que la mobilisation des citoyens se renforce.

### **L'intérêt du territoire à faire partie d'un réseau PAP**

La Vallée de la Bruche est à l'origine au sein du collectif PAP du lancement de l'idée de création d'un réseau de territoires PAP. A partir de l'adhésion de quelques territoires à cette démarche pourront commencer à s'organiser échanges et rencontres d'expériences et réflexions communes sur les valeurs portées par le collectif PAP à partir des réalités diverses de terrain.